

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 27 MARS 2023 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2023-052**

**Demande de subvention pour le projet de création d'un équipement multifonctionnel  
au titre du FEDER**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Laetitia PERROQUIN

## Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Dans le cadre de sa politique de développement d'équipements fonctionnels au service de la population, accompagnée par le programme Petites villes de demain, dont les actions sont intégrées dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), la Commune a lancé le projet de construction d'un bâtiment annexe au terrain de football comprenant des vestiaires sportifs au rez-de-chaussée ainsi qu'un bureau et une salle à l'étage.

L'aménagement de l'étage, composé d'un bureau et d'une salle, permettra aux différentes associations sportives, organisatrices d'animations à proximité des équipements et aux services communaux de bénéficier de locaux dédiés dont la destination est propre au sport concerné.

Ce nouvel équipement répondra aux besoins identifiés en matière de fonctionnalité et de sécurité. En effet, pour rejoindre les vestiaires actuels, les usagers doivent traverser la voirie. De plus, les installations actuelles sont communes avec les autres pratiques sportives et sous-dimensionnées, notamment pour permettre l'organisation de compétitions de niveau supérieur.

Tous les 7 ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a intégré dans son programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027 une priorité « approches territoriales » vouée à accompagner les territoires urbains et les territoires non urbain par le biais d'appels à projets spécifiques.

Le projet de construction d'un équipement multifonctionnel est éligible à l'appel à projet « Accompagner les territoires non-urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » répondant à l'objectif « Renforcer l'attractivité des polarités rurales via le financement d'équipements structurants culturels, sportifs, de loisirs, associatifs et de services à la population ».

Il apparaît donc pertinent que la Commune puisse se positionner pour solliciter une aide au titre des fonds européens pour le projet de construction d'un équipement multifonctionnel selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES ELIGIBLES (HT)		RECETTES	
Travaux	1 055 665,00 €	FEDER	433 747,62 €
Etudes pré opérationnelles	28 704,06 €	Etat (DETR 2021)	108 200,00€
		CD74 (CDAS 2023)	60 000,00 €
		Autre financement privé <sup>1</sup>	20 000,00 €
		Autofinancement	462 421,44 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 084 369,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 084 369,06 €</b>

<sup>1</sup>Fonds d'aide au football amateur

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1 :**

Approuve le plan de financement du projet de création d'un équipement multifonctionnel.

**Article 2 :**

Emet un avis favorable au dépôt d'une sollicitation d'aide financière au titre des fonds européens pour un montant de 433 747,62 € correspondant à 40 % du coût estimatif éligible au programme FEDER FSE+ FTJ 2021-2027.

**Article 3 :**

Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Laetitia PERROQUIN**

**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 30/03/2023  
De sa publication le 30/03/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 074-217400266-20230327-DEL\_2023\_052-DE

